CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E195145** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE **23/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/2022
Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE

Siret : **908 189 012 00028**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 8803767

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 430496210002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 430496210002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **PLOMBERIE CHAUFFAGE DU ROANNAIS**

94 CHEMIN DE LA CHAPELLE
42300 MABLY

Téléphone : 04 77 72 18 12 **Fax :**
Portable : 06 17 19 23 14

Site Internet :
E-mail : contact@pcr42.fr

Responsabilité légale :
DURET YVES PRÉSIDENT / DURET LOIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/06/2024
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	26/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2022
o Poêle ou insert bois	26/11/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	22/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/09/2022
o Ventilation mécanique	30/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/11/2026 14:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.